

BULLETIN D'ADHÉSION



NOUVEAU

Paiement par carte bancaire via la plate-forme Hello Asso – Le formulaire ci-dessous n'est alors pas nécessaire et vous recevrez directement via le site Hello Asso votre carte (et votre reçu fiscal en cas de don d'au moins 50 euros en sus de la cotisation de base). Il suffit pour cela de flasher le QR code ou de vous connecter sur le site des Amis du Musée de Pont-Aven <https://amismpa.com/> rubrique adhésion. Vous serez dirigé(e)s sur le site Hello Asso. La « contribution à Hello Asso » proposée dans la rubrique *récapitulatif* est **facultative**



Nom : | Nom :
Prénom : | Prénom :
Adresse : Code postal : Ville :
Téléphone : Courriel :

Votre adhésion

Membre

Jeune (moins de 35 ans) 10 € ☐
individuel 30 € ☐
Couple 40 € ☐

Membre bienfaiteur

(adhésion de base + don minimum de 50 €)
individuel à partir de 80 € ☐ €
couple à partir de 90 € ☐ €

Membre bienfaiteur

Est considérée comme don, donnant lieu à reçu fiscal, toute somme d'au moins 50 euros versée en plus de la cotisation

Exemples : un don de 50 € vous reviendra à 17 € après déduction fiscale de 66%
100 € / soit 34 € après déduction fiscale
200 € / soit 68 € après déduction fiscale

Envoi du bulletin et du règlement

RÈGLEMENT € par :

☐ **chèque** à l'ordre de : **Amis du Musée de Pont-Aven**
Adresse : **Amis du Musée de Pont-Aven - 27, rue Louis Lomenech - 29930 PONT-AVEN**

☐ **virement** : IBAN de « Société de peinture-Amis du Musée de Pont-Aven »

IBAN

BIC

Sur la ligne débiteur : bien préciser le nom de l'adhérent.



Quel que soit le mode de paiement (chèque ou virement), merci d'adresser à l'association votre bulletin par courrier postal (adresse ci-dessus) ou par mail à amisdumuseepontaven@gmail.com afin que nous puissions mettre à jour notre fichier et vous expédier carte(s) et reçu fiscal.

- Souhaitez-vous recevoir les informations concernant les sorties à la journée organisées par les Amis du Musée ? Oui ☐ Non ☐
- Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'Association et au Musée de Pont-Aven (fichier adresses uniquement). Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.